



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Michelle Allen
Michelle.allen@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Fauteuils rotatifs pour GRC		Date 2021-02-16
Solicitation No. – N° de l'invitation 202104574A		Amendment No. – N° de la modification 005
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202104574A		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 PM	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	22 février, 2021	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Michelle Allen, email : michelle.allen@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 343-572-4945	Facsimile No. – No. de télécopieur	

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de l'invitation à soumissionner ; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

REMARQUE : Il s'agit des dernières questions pour lesquelles une réponse sera donnée. Toute autre question transmise à l'autorité contractante ne sera pas traitée.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q 15 : Selon le libellé de la demande de proposition, l'exigence en matière de sécurité est insensée. Vous exigez un accès aux installations de niveau II (accès qui n'est pas défini dans le document), mais vous ne savez pas encore à quelle installation les chaises devront être livrées et installées. De plus, il faut indiquer dans la soumission le nom des personnes qui auront accès à l'installation pour la livraison et l'installation. Il est impossible de prévoir cet élément aussi longtemps à l'avance, compte tenu du fait que vous voulez que les chaises ne soient installées qu'en octobre 2021. Nous serons heureux de vous communiquer le nom des personnes qui seront responsables de la livraison et de l'installation au moins quatre semaines avant la livraison. Veuillez commenter cette exigence.

R 15 : L'exigence en matière de sécurité ne s'applique qu'à la livraison et à l'installation en octobre 2021 au 73, promenade Leikin. Notez que le libellé a été modifié pour indiquer que le soumissionnaire doit satisfaire à l'exigence en matière de sécurité avant le début des travaux. Voir la révision 1 ci-dessous.

Q 16 : Vous désirez que toutes les chaises soient livrées à un endroit à déterminer à Ottawa avant le 31 mars et cet endroit ne peut accueillir qu'un camion de 5 tonnes ou moins et ne comporte pas de quai de chargement.

R 16 : Exact. L'endroit où les choses seront entreposées n'est pas encore déterminé.

Q 17 : Les chaises doivent être livrées à l'emplacement mentionné ci-dessus entièrement assemblées et dans des boîtes afin qu'elles puissent être empilées de façon sécuritaire et entreposées jusqu'en octobre 2021 environ.

R 17 : Les chaises doivent être livrées à l'emplacement mentionné ci-dessus, entièrement assemblées et emballées (dans un sac en plastique ou un film rétractable) afin de pouvoir être entreposées de façon sécuritaire.

Q 18 : Vers octobre 2021, le soumissionnaire devra se rendre à nouveau à l'emplacement, retirer les chaises des boîtes, retirer les emballages de l'emplacement et installer les chaises là où elles seront utilisées dans le même bâtiment.

R 18 : Non. Aucune chaise ne sera installée à l'endroit où les chaises sont entreposées. Les soumissionnaires ne devront installer sur place que les chaises livrées en octobre 2021.

Q 19 : Pour mettre les choses au clair, les chaises ne devront PAS être transférées par camion du lieu d'entreposage vers un autre lieu afin d'y être installées, c'est exact?

R 19 : Exact.

RÉVISIONS DES APPELS D'OFFRES:

1. La **date de clôture des soumissions a été reportée au 22 février 2021**. La première page de la demande de soumissions a été révisée pour tenir compte de la nouvelle date de clôture.
2. À la page 4, sous Partie 1, 1.1 Exigences relatives à la sécurité :

SUPPRIMER:

Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article ci-dessus (la case cochée s'applique):

d'ici la date de l'attribution d'un contrat.



INSÉRER:

Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article ci-dessus (la case cochée s'applique):

avant le début des travaux.